

Midis du GFII – 6^e invité – Michel Pinault, Président du COEPIA, synthèse du déjeuner-débat du 24 juin 2011

Rémi Bilbault, Président du GFII, a accueilli Michel Pinault, en rappelant son parcours.

Présentation des missions du COEPIA

Le champ confié au Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative concerne la politique de publication des administrations, l'information des administrés/citoyens et la réutilisation des informations publiques. Avec l'évolution des technologies, ces domaines se recoupent et une politique éclairée de la puissance publique est nécessaire dans ces domaines, dans cette période de transition.

La création du COEPIA : une méthode originale

Il a été décidé de faire de ce conseil, un lieu d'échanges, de rencontres, voire de confrontations organisées, entre le secteur public, les administrations, les collectivités territoriales et des représentants du secteur privé. C'est un premier défi : ce type d'organisation n'est pas fréquent dans les commissions administratives qui privilégient les représentants de l'administration et des personnalités qualifiées. Le Secrétaire Général du Gouvernement a été actif dans l'identification des secteurs, traditionnels ou nouveaux, et des intervenants représentatifs.

Le COEPIA n'est pas une institution décisionnelle : elle conseille, propose, suggère aux autorités gouvernementales, voire même de manière informelle aux autres participants.

La deuxième caractéristique du COEPIA est qu'il s'agit d'une structure assez lourde : dans sa formation plénière, le COEPIA compte 30 participants.

Il a été créé, dès le départ, plusieurs formations spécialisées pour une meilleure organisation. Des groupes de travail ad hoc ont été créés au sein de ces formations avec toujours le souhait d'une mixité public/privé.

Les formations du COEPIA

Il existe trois formations spécialisées :

- Qualité de l'information administrative des usagers
- La réutilisation des données publiques
- Les politiques de publication des administrations.

Ce découpage s'est révélé pertinent (voir le rapport d'activité du COEPIA en ligne <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/114000302/0000.pdf> <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/114000302/0000.pdf>). En effet, en 2010 ont eu lieu 25 réunions, avec 70 participants et l'audition de 80 personnes. Ces réunions ont permis de mieux percevoir les problématiques du secteur. Nous avons eu le mérite d'avoir une participation active, grâce aux productions de nos formations spécialisées.

Concernant la participation des ministères, on distingue au sein du COEPIA, deux niveaux d'intervention :

- Les services interministériels spécialisés dans les questions qui nous occupent (DGME, APIE, SIG, DILA...);
- Les ministères, qui sont plus difficiles à mobiliser.

La Lettre du COEPIA

Une lettre d'information du COEPIA va être produite pour présenter les résultats des travaux, garantir la transparence des travaux, communiquer sur le calendrier des thèmes choisis par les formations spécialisées... Celle-ci permettra aux différents participants de suivre l'évolution de nos travaux, avec une diffusion aussi large que possible.

Les travaux en cours (FS1 et FS2)

Nous avons lancé des réflexions sous des angles innovants ou sur des aspects non explorés, par exemple sur l'efficacité de l'édition publique.

La Formation Spécialisée 1 est consacrée à la qualité de l'information administrative des usagers. C'est un domaine traditionnel (rapport Riester) L'orientation du COEPIA est la suivante :

- les administrations doivent prendre en charge l'information de leurs propres administrés : les administrations en matière d'information des usagers n'ont pas à se décharger sur une administration unique. (cf. 39 39).
- nous essayons de faire en sorte de traiter de la même façon l'information traditionnelle (guichet, téléphone) et l'information via les nouvelles technologies : même s'il y a une évolution rapide en faveur de l'information via internet, il faut avoir une gestion coordonnée et attentive des différents canaux.

Notre programme est de définir une organisation des systèmes d'information dans les ministères en faveur des usagers, pour l'accueil, pour les sites internet mais aussi pour la validation de l'information diffusée.

La Formation Spécialisée 2 est consacrée à la réutilisation des données publiques : dans les aspects économiques (la chaîne de valeur – on prend l'ensemble du développement économique généré par les données publiques – pas seulement ce que cela peut rapporter à l'Etat), dans les aspects prix et sur les aspects juridiques (licences, sous-licences). Nous suivons les travaux en cours à Bruxelles pour revisiter la Directive. Il y a une participation très large aux réunions de cette formation (administrations, chercheurs, opérateurs).

EtaLab

EtaLab rebat les cartes de façon substantielle. Le gouvernement a décidé d'instaurer largement la gratuité des données publiques. Cependant, par décret, il est possible de créer une redevance. Dans ce cas, le COEPIA sera invité à donner son avis. Les modèles existants seront pérennisés, même s'ils peuvent évoluer.

Cette nouvelle doctrine n'empêche pas les discussions au sein du COEPIA : même si les données sont gratuites, ne doit-on pas proposer des licences ? Suivant quels critères, le COEPIA donnera un avis à une demande de tarification ? Par ailleurs, les problèmes juridiques persistent : quid de l'anonymisation, de la sécurité juridique des intervenants et de leurs responsabilités respectives ?

Quels sont les bons principes pour calculer une redevance dans ce domaine immatériel ? De quels coûts doit-on tenir compte ? Doit-on faire des dépenses spéciales pour rendre plus accessibles des données brutes ? La question des formats...

La Formation Spécialisée 3

M. Pinault a pris la présidence de cette formation spécialisée, le secteur étant à revisiter tout en consolidant les acquis. Avec le rapporteur Alain Roland Kirsch, a été réalisée une analyse

GFII – Groupement Français de l'Industrie de l'Information.

Synthèse du déjeuner-débat du 24 juin 2011, en présence de Michel Pinault, Président du COEPIA.

concrète pour essayer de repérer, dans les politiques de publication des ministères, les bonnes pratiques. Un rapport sur ce sujet a été rédigé en fin de l'année dernière. Ses conclusions ont inspiré un avant-projet de circulaire, qui aurait pu venir remplacer les précédentes circulaires de 1995 et 1998.

Le président a favorisé une approche différente. En effet, le COEPIA réussira si des solutions simples et pragmatiques à des problèmes concrets sont proposées, sans pour autant remettre en cause les frontières entre public et privé. En amont, au sein des administrations, M. Pinault souhaite renforcer une fonction de publication, destinée à garantir une certaine efficacité, avec un système dans lequel aucune publication (en régie, par leur propre moyen, par le biais des marchés publics...) ne pourrait sortir des administrations sans que des cases obligatoires d'un arbre de décision n'aient été cochées, explorées et résolues. Ces cases concerneraient la fonction éditoriale, l'impression, la diffusion...

A chaque étape, on se posera les bonnes questions, en ayant aussi une approche marketing qui oblige l'administration à savoir à quel public elle s'adresse. Une géographie des actions et des acteurs du secteur seront réalisées... Un représentant de chaque ministère devra être identifié. Dans cette circulaire orientée vers l'efficacité, qui pourrait être soumise au Premier ministre avant la fin de l'année, nous aborderons aussi les questions de concurrence.

Par ailleurs, dans cette formation spécialisée, sont abordées d'autres questions, comme par exemple l'articulation entre les sites juridiques des ministères et Legifrance.

Une meilleure représentation au sein du COEPIA

Après plus d'un an de fonctionnement – le COEPIA va lancer une réflexion sur la représentation des membres au sein des formations spécialisées. L'objectif est ici de combler des lacunes en faisant entrer de nouveaux acteurs, notamment dans la formation spécialisée consacrée à la réutilisation des données publiques, par exemple en invitant des représentants de grandes villes...

Les questions de droit d'auteur

Sur le droit d'auteur, le problème n'est pas résolu. En termes de sécurité juridique, il convient de savoir sur certaines catégories de données si elles ne sont pas grevées de droit d'auteur avant autorisation de toute réutilisation.

Bonnes pratiques et homologues étrangers

Il y a peu d'organismes similaires à l'étranger ; le COEPIA observe les modes d'organisation et le périmètre de ses homologues. Un « benchmark » sera réalisé.